

## Compte rendu de la séance du mercredi 06 juillet 2016

Présents : Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Anne-Marie CAMPREDON, Marie-Thérèse CHAPELLE, Bernard CREISSENT, Kévin DE CARVALHO, Brigitte FOURETS, Régis JULIEN, Baptiste LAPEYRE, Serge LAPIERRE, José LOUREIRO, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Roseline PRADEILLES, André ROUX.

Absents ayant donné procuration : Gilles DUSSART par Karine PASTRE, Cathy LACAS par André ROUX

Absents : Séverine BARBESANT, Alain MALCLES, Joséphine ROBERT

Secrétaire de la séance : Suzette BOUTONNET

### 1) Approbation du compte rendu du 3 juin 2016

Approuvé à l'unanimité

### 2) Attribution du marché à procédure adaptée- Réhabilitation d'un bâtiment communal

Les entreprises retenues sont pour le lot n° 1 : Gros Œuvre : Entreprise S&B pour un montant HT de 25062.74 € et pour le lot n° 2 : Charpente et Couverture : SARL PANTEL pour un montant de 28 274.40 €.

**Vote 17 voix POUR**

### 3) Emprunt

Monsieur le Maire présente les propositions faites par le Crédit Agricole. Le conseil municipal décide d'emprunter le montant de 120 000 € sur une durée de 10 ans au taux de 1.44% avec des échéances trimestrielles de 3 226.57€.

**Vote 17 voix POUR**

### 4) Avis du conseil municipal sur l'arrêté de projet de périmètre dans le cadre de la mise en œuvre du SDCI

Monsieur le Maire présente la carte du projet de périmètre de fusion des communautés de communes au 1er janvier 2017. Il explique que des groupes de travail ont été déjà constitués sur différentes compétences. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 4 voix POUR, 4 voix CONTRE et 9 ABSTENTIONS, (la voix du maire est prépondérante) donne un avis FAVORABLE au projet de périmètre proposé dans l'arrêté n° SOUS-PREF-2016-165-0004.

### 5) SIVOM

M. le maire informe le conseil que l'entreprise VEOLIA a été retenue au titre de la DSP du SIVOM, et que depuis le 1<sup>er</sup> juillet cette société assure le service de l'eau et de l'assainissement sur Bédouès, Cocurès et Florac. Il regrette qu'aucune alternative ni concurrence n'ait existé.

### 6) Référent baignade

Monsieur le Maire indique que suite à la fusion des communes de Bédouès et de Cocurès au 1er janvier 2016, il y a lieu de désigner un référent Baignade. Monsieur CREISSENT Bernard comme référent Baignade

**Vote 17 voix POUR**

## 7) Questions diverses

### - Demande d'Orange pour la suppression de la cabine téléphonique de Cocurès :

En cas de refus de la commune, le matériel téléphonique sera démonté, la cabine restant en place. En cas d'accord de la commune, la cabine est démontée et la réfection du sol est effectuée par l'entreprise. Après discussion, le conseil se prononce pour l'autorisation de démontage de la cabine.

### - Travaux de Salièges :

M. le maire informe le conseil qu'il a signé la réception définitive des travaux suite à une visite effectuée avec M. Loureiro qui a suivi ce chantier.

Chapelle St Saturnin : M. le maire expose qu'il envisagerait que la commune devienne à terme pleinement propriétaire de la maison en appui sur la façade d'entrée de la chapelle. (La commune est déjà propriétaire du RDC.)

Ceci permettrait de régler définitivement les problèmes d'infiltration qui dégradent les peintures intérieures de ce mur. D'ores et déjà, il demande à M. Loureiro de faire une évaluation de la mise place d'une ventilation dans le sous-sol de cette maison.

Mme Fourets prend la parole pour indiquer qu'il serait peut-être plus urgent de régler le problème des régularisations cadastrales en limite du lotissement de La Gardette, dossier en attente depuis plus de 20 ans ! Le dossier concernant la chapelle sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil à la rentrée.

### - Divagation et multiplication des chats à Cocurès :

M. le maire fait état d'un appel à l'aide de Mme Dewaelle concernant la reproduction incontrôlée des chats au cœur du village. Ce phénomène est dû à l'irresponsabilité de personnes propriétaire d'animaux qui ne prennent pas les dispositions nécessaires pour limiter leur reproduction.

Après discussion, le conseil n'envisage pas de prendre en compte ce problème, renvoyant ceci à la responsabilité des propriétaires d'animaux.

### - Terrains du Vignard :

M. le maire demande à M. Creissent d'organiser une réunion avec les propriétaires riverains des terrains communaux.

- Réclamation de Mme Lucie Chapelle : M. le maire fait état de la réclamation de Mme Chapelle concernant le stationnement aux abords de la maison qu'elle loue aux Pradets. Des véhicules mal garés empêchant l'accès à sa maison.

M. le maire indique qu'il a reçu Mme Argillier et Mme Françoise Chapelle à l'origine de cette réclamation. Après avoir entendu M. Nourry mis en cause dans ces problèmes de stationnement, M. le maire indique qu'il adressera un courrier aux différentes parties rappelant les règles de stationnement aux abords de l'accès des domiciles.

- Demande des services du département en charge de l'inscription de l'itinéraire de randonnée du GR70 Chemin de Stevenson au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires, pour identifier des propriétaires de parcelles :

Ce service a adressé aux propriétaires un courrier leur demandant leur accord pour autoriser le passage du GR70 sur leur parcelle. Sur Bédouès 11 courriers sont restés sans réponses.

Il s'avère que pour un certain nombre de cas, les propriétaires se sont abstenus de répondre car ils sont opposés au passage du GR sur leur parcelle.

Les informations recueillies seront transmises au service concerné.

### - Bouffadou :

Suite à la demande de M. Lapierre, Mme Pastre indique qu'elle n'est pas encore en mesure d'indiquer le coût total des travaux de la réfection du Bouffadou et la rentabilité potentiel de cet investissement. Ce bilan sera fait au prochain conseil.

Par ailleurs le conseil a donné un avis défavorable, n'autorisant pas le maire à signer un bail avec le candidat initialement pressenti.

Une visite du site avec un autre candidat sera faite prochainement.

- Bulletin municipal :

M. le maire demande à M. Lapeyre de prévoir une édition du bulletin municipal pour la première semaine d'août.

- SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) : une réunion publique est prévue le 10 août 2016 à 20h30 à la salle polyvalente de Bédouès.

Séance levée à 23h20

Vu le Maire

Vu la secrétaire de séance